

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT RÈGLEMENT
DU BUDGET PRIMITIF DE SAINT-JEAN-LE-BLANC
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE)
(EXERCICE 2022)**

La préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-2, L.1612-19 et R.1612 8 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des collectivités territoriales,

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à M.Benoît LEMAIRE secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu l'avis n° 2 rendu le 18 mai 2022 et notifié le 20 mai 2022 par lequel la chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire déclare la saisine du préfet du Loiret recevable et formule des propositions pour le règlement du budget primitif 2022 (budget principal et budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » de la commune de Saint-Jean-le-Blanc) ;

Considérant que par délibération du 12 avril 2022 reçue le 13 avril 2022 à la préfecture du Loiret, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Blanc a refusé d'adopter le budget principal pour l'exercice 2022 ;

Considérant que par délibération du 21 janvier 2022 reçue le 28 janvier 2022 à la préfecture du Loiret, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-le-Blanc a adopté le budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » pour l'exercice 2022 ;

Considérant qu'en application du principe d'unité budgétaire, il convient de régler et rendre exécutoire chacun des budgets de la commune : budget principal et budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque » ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de s'écarter des propositions de la chambre Régionale des Comptes ;

Sur la proposition du Secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le budget primitif principal 2022 de la commune de Saint-Jean-le-Blanc est arrêté en section de fonctionnement à 11 791 718,08 € en dépenses et à 11 791 718,08 € en recettes. Il est arrêté en section

d'investissement à 2 543 196,71 € en dépenses et à 5 466 688,86 € en recettes. Les dépenses et recettes sont ventilées entre les différents chapitres selon le détail présenté en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le budget primitif annexe « vente d'énergie photovoltaïque » 2022 de la commune de Saint-Jean-le-Blanc est arrêté en section d'exploitation à 12 247,58 € en dépenses et à 12 247,58 € en recettes. Il est arrêté en section d'investissement à 0 € en dépenses et à 36 745,58 € en recettes. Les dépenses et recettes sont ventilées entre les différents chapitres selon le détail présenté en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté devra, dès sa réception, être affiché à la mairie par les soins de la Maire de Saint-Jean-le-Blanc.

ARTICLE 4 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, la Maire de la commune de Saint-Jean-le-Blanc, le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre-Val de Loire et le Trésorier de la commune de Saint-Jean-le-Blanc sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à la Présidente de la chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire.

À Orléans,

01 JUIN 2022

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,

Benoît LEMAIRE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à Mme la Préfète du Loiret - Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - 181 rue de Bourgogne - 45042 Orléans cedex ;
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL
PORTANT REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

Budget primitif principal 2022 :

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	2 345 668,00	013	Atténuations de charges	21 101,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 321 114,00	70	Produits des services, du domaine et ventes...	930 317,00
014	Atténuation de produits	197 508,00	73	Impôts et taxes	5 900 272,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	546 485,00	74	Dotations et participations	1 446 885,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75	Autres produits de gestion courante	182 776,00
Total des dépenses de gestion courante		7 410 775,00	Total des recettes de gestion courante		8 481 351,00
66	Charges financières	4 500,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	7 200,00	77	Produits exceptionnels	380,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 422 475,00	Total des recettes réelles de fonctionnement		8 481 731,00
023	Virement à la section d'investissement	3 975 143,08			
042	Opérat° ordre transfert entre sections	394 100,00	042	Opérat° ordre transfert entre sections	450,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 369 243,08	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		450,00
TOTAL		11 791 718,08	TOTAL		8 482 181,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	R002	Résultat reporté ou anticipé	3 309 537,08
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		11 791 718,08	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		11 791 718,08

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL
PORTANT REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0,00	010	Stocks	0,00
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	352 325,72
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	142 093,80	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	430 269,62	204	Subventions d'équipement reçues	0,00
21	Immobilisations corporelles	816 251,86	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	111 541,49	23	Immobilisations en cours	0,00
	Total des opérations d'équipement	500 000,00			
	Total des dépenses d'équipement	2 000 156,77		Total des recettes d'équipement	352 325,72
10	Dotations, fond divers et réserves	30 000,00	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	263 962,00
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	481 158,06
13	Subventions d'investissement	0,00	138	Autres subv. d'invest non transférables	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 600,00	165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00
18	Compte de liaison: affectation à...	0,00	18	Compte de liaison: affectation à...	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues d'investissement	0,00	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des dépenses financières	129 600,00		Total des recettes financières	745 120,06
45.1	Total des opé. pour compte de tiers	0,00	45.2	Total des opé. pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 129 756,77		Total des recettes réelles d'investissement	1 097 445,78
			021	Virement de la section de fonctionnement	3 975 143,08
040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	450,00	040	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections	394 100,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	450,00		Total des recettes d'ordre d'investissement	4 369 243,08
	TOTAL	2 130 206,77		TOTAL	5 466 688,86
D001	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	412 989,94	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	0,00
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	2 543 196,71		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	5 466 688,86

ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL
PORTANT REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2022 DE SAINT-JEAN-LE-BLANC

Budget primitif annexe "vente d'énergie photovoltaïque" 2022 :

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	917,00	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 000,00
014	Atténuation de produits	0,00	73	Produits issus de la fiscalité	0,00
			74	Subventions d'exploitation	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	75	Autres produits de gestion courante	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		917,00	Total des recettes réelles d'exploitation		6 000,00
023	Virement à la section d'investissement	6 247,58			
042	Opérat* ordre transfert entre sections	5 083,00	042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		11 330,58	Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00
TOTAL		12 247,58	TOTAL		6 000,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	R002	Résultat reporté ou anticipé	6 247,58
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		12 247,58	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		12 247,58

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0,00
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	Total des recettes réelles d'investissement		0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	021	Virement de la section d'exploitation	6 247,58
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opérat* ordre transfert entre sections	5 083,00
			041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	Total des recettes d'ordre d'investissement		11 330,58
TOTAL		0,00	TOTAL		11 330,58
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0,00	R001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	25 415,00
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		0,00	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		36 745,58

